



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE BERTRANGE**

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUILLET 2021

Date de l'annonce publique : 09.07.2021

Date de la convocation des conseillers : 09.07.2021

Présents: M. Frank COLABIANCHI, bourgmestre, Mme Monique SMIT-THIJS, et M. Patrick MICHELS, échevins, MM. Frank DEMUYSER, Carlo LUX, Fernand CAAS, Mohamed BEN KHEDHER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Mme Marie-France BEMTGEN-JOST, MM. Roger MILLER, Gordon BRAUN, conseillers
M. Georges FRANCK, secrétaire
Excusé : M. Youri DE SMET, conseiller (point 2)
Procuration: M. Youri DE SMET, absent lors de la séance de ce jour, a donné procuration à M. Patrick MICHELS pour voter en son nom (points 1 et 3-21)

17.F COURS POUR ADULTES : ADAPTATION DES TARIFS

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 8 juin 2018 fixant les tarifs des cours pour adultes pour le « Club am Schlass » et pour le « Service culturel », approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 21.06.2018.

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les tarifs organisés par le « Club am Schlass », ceci en fonction de la durée des cours proposés,

Vu que certains cours pour adultes organisés par la Commune de Bertrange sont subventionnés par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle,

Considérant qu'il faut observer pour les cours subventionnés les conditions prévues à l'article 2 du règlement grand-ducal du 31 mars 2000 ayant pour objet 1) de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention 2) de créer une Commission Consultative à l'Education des Adultes,

Considérant que le collège échevinal propose de remplacer le règlement-tarif actuellement en vigueur en vue d'adapter et de compléter les tarifs d'inscription aux différents cours pour adultes, tout en observant les conditions du label de qualité,

Vu le règlement grand-ducal du 23 avril 2013 ayant pour objet de fixer le montant du droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours d'intérêt général organisé par le Service de la formation des adultes et de modifier le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2000 ayant pour objet 1) de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention 2) de créer une Commission Consultative à l'Education des Adultes,

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

avec toutes les voix décide :

1. d'abroger les règlements-tarifs du 8 juin 2018,
2. de fixer comme suit les tarifs d'inscription aux différentes activités proposées par le

« CLUB AM SCHLASS » :

Tarif trimestriel pour la participation aux activités suivantes :

5. de fixer comme suit les modalités d'inscription aux différents cours pour adultes (Club Am Schlass et service culturel communal) :

MODALITES D'INSCRIPTION :

Article 1

Le droit d'inscription ne couvre pas l'acquisition des manuels ou des fournitures requises pour le cours.

Article 2

Le droit d'inscription est à payer avant le début du cours et selon la date limite fixée pour la participation aux activités en question. Le paiement du droit d'inscription vaut inscription, ceci toujours dans la limite des places disponibles. Les habitants de la commune de Bertrange sont admis prioritairement à tous les cours de la saison en cours.

Article 3

L'inscription aux cours se fait moyennant un formulaire mis à disposition par les services communaux.

Article 4

À la fin du cours un certificat de participation est délivré, le cas échéant, aux participants qui ont été présents à au moins 70% des séances des cours portant le label de qualité.

Article 5

Aucun remboursement du droit d'inscription n'est effectué après le début du cours.

6. décide de transmettre la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.



(suivent les signatures)
POUR EXPEDITION CONFORME
Bertrange, le 5 août 2021
Le Bourgmestre ff, Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 16 juillet 2021 portant approbation du règlement-taxe fixant les cours pour adultes de la Commune de Bertrange, approuvée par Mme la Ministre de l'Intérieur le 29 juillet 2021, a été publiée et affichée à partir de ce jour.



Bertrange, le 5 août 2021

Patrick MICHELS
Bourgmestre ff

Georges FRANCK
Secrétaire

